

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 9 février 2023

N° CP-2023-1-2-4

N° applicatif 5197

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Service instructeur

Service consulté

ETUDE D'EXPERIENCE DE PRODUCTIONS D'ENERGIES RENOUVELABLES - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Résumé : Le présent rapport a pour objet de permettre à une délégation d'élus et d'agents de la Collectivité européenne d'Alsace de se rendre dans les Départements de la Vendée et de la Loire-Atlantique au premier trimestre 2023.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la stratégie énergétique et écologique - qui par ses engagements N°2 et 22 - cible le développement massif des énergies renouvelables et l'étude d'une structure dédiée à cela. Ce déplacement va permettre d'étudier de manière concrète les expériences de ces territoires pour développer significativement la production d'énergies renouvelables.

La Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée à mettre en œuvre une stratégie énergétique et écologique comportant 30 engagements pour 2030. Entre autres, il s'agira de diminuer nos consommations et d'accélérer la production d'énergies renouvelables locales. Les enjeux sont multiples et notamment de réduire la dépendance énergétique, garder la maîtrise des ressources locales et maîtriser les coûts de fonctionnement.

Dans cette perspective, il est proposé de prendre exemple sur des modèles existants et reconnus, le Département de la Vendée a été identifié pour ses actions exemplaires en matière d'énergie, il a notamment reçu en 2022 le prix Energie Verte de l'Assemblée des Départements de France. Ce Département compte doubler sa production d'énergie renouvelable à court terme. 10 % du gaz consommé en Vendée est du biogaz produit dans le département et 20 % de l'électricité est issue de ressources renouvelables locales.

Cette délégation rencontrerait les acteurs de SEM Vendée Energie, entreprise au statut privé dans laquelle le Département est engagé. Cette SEM réalise des projets de production et de distribution d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, méthanisation BioGNV, hydrogène vert), elle permet de renforcer l'action du Département par des projets et des financements auxquels les collectivités ne peuvent pas forcément prétendre.

L'usine LHYFE basée à Bouin serait également visitée. Elle produit de l'hydrogène vert et compte six stations bio GNV, une d'hydrogène vert (et une deuxième en projet).

Une visite de la Commune de Saint-Joachim non loin du département de la Vendée est prévue afin de prendre connaissance de l'expérience des installations aérovoltaiques de cette commune. La délégation visiterait également l'entreprise SYSTOVI qui produit ces panneaux. Ces fabricants de cellules aérovoltaiques, améliorent la production en alliant le photovoltaïque à l'énergie thermique produite par les panneaux. D'autres visites sont susceptibles d'être encore intégrées selon leur intérêt.

La mise en œuvre de la stratégie énergétique et écologique de la Collectivité européenne d'Alsace nécessite la contribution des partenaires de la collectivité, cette visite organisée par notre collectivité leur serait ainsi ouverte. L'organisation et le pilotage sont réalisés par la Collectivité européenne d'Alsace. Cependant, les frais relatifs aux dépenses des partenaires participant à ce déplacement restent à la charge de chacune des structures partenaires.

Pour valoriser ce déplacement de 2 à 3 jours sur place, un rendu photographique documenté sera réalisé, les échanges et visites devront permettre de préciser le Plan Energies Renouvelables à produire en 2023 conformément à la stratégie énergétique et écologique. Ce déplacement devra enfin renforcer la cohésion d'actions en interne à notre Collectivité, mais également en interaction avec nos partenaires et l'ensemble des acteurs de la filière énergétique.

Pour limiter les frais et la logistique, il est proposé de contraindre ce déplacement à 10 participants maximum de la Collectivité. A date de début décembre, les frais de déplacement et de nuitées pour 10 personnes se chiffrent à parts égales à 3 000 euros environ chacun. Il sera donc recherché de rester sur un montant total de 6 000 euros, toutefois afin de tenir compte d'éventuelles hausses des tarifs au moment de la réservation, il est proposé de fixer un montant maximal de 8 000 euros pour ce déplacement.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver l'opportunité du déplacement d'une délégation d'élus et d'agents rendre dans les Départements de la Vendée et de la Loire-Atlantique au premier trimestre 2023 dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie énergétique et écologique de la Collectivité européenne d'Alsace,
- D'approuver la composition de la délégation figurant dans la liste jointe au présent rapport,
- D'approuver la possibilité de remplacer, en cas de désistement, un élu par un autre élu et un agent par un autre agent, dans la limite du nombre de places prévues initialement,

- De décider de l'affectation d'une enveloppe maximale de 8 000 € correspondant au montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement (frais de déplacements et d'hébergement).

Les crédits pour la délégation d'élus seront prélevés sur l'opération P001O002 (1033-65-65312-031) : élus frais mission et de déplacement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY